

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM**

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 18/03/2024 de l'entreprise EIE pour la réalisation de travaux de raccordement électrique au n°15, rue du Mont des Frères et d'extension de réseau ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'entreprise EIE est autorisée à occuper le domaine public sur une demi-chaussée et à mettre en place une circulation alternée par feux selon l'avancée des travaux de raccordement électrique au n°15, rue du Mont des Frères et d'extension de réseau.

**Article 2** : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux et sur les places matérialisées à hauteur du n°19, rue du Mont des Frères et en face des n°26 et 28 rue Albert Schweitzer.

**Article 3** : L'entreprise EIE veillera à

- mettre en place les feux et la pré-signalisation nécessaire en fonction de l'avancement des travaux.
- **laisser un passage libre d'au moins 4m permettant la circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères et des poids lourds.**
- mettre en place la signalisation de stationnement interdit au moins 48h avant l'intervention.

**Article 4** : Le présent arrêté est valable **du 25/03/2024 au 26/04/2024**

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise EIE
- L'Electricité de Strasbourg
- SICTOMME
- SDIS
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- Police pluricommunale de Rosheim
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,  
Le 21/03/2024

Le Maire,  
Claude LUTZ





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

### Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

#### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE Représenté par : ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE  
DE L'EST S.A.S.  
Adresse Numéro : 10, Z.A. de la Sandlach - B.P. 90159 Nom de la voie : 10, Z.A. de la Sandlach - B.P. 90159  
Extension : 67503 HAGUENAU CEDEX 67503 HAGUENAU CEDEX  
Tel. 03 83 73 56 56 - Fax 03 83 73 15 56 Tel. 03 83 73 56 56 - Fax 03 83 73 15 56  
Code postal          Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone          Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :           
Courriel : .....@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

~~Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal          Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone          Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :           
Courriel : .....@.....~~

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : 15 Extension : ..... Nom de la voie : Rue du Mont des Frères  
Code postal          Localité : BISCHOFFSHEIM

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : Terrassement

Date prévue de début des travaux : 25 03 2024 Durée d'.....

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelle

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (P.....)

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manu.....

Restriction de chaussée : .....

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètemen.....

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poisds lourds <input type="checkbox"/>	poisds lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poisds lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h  
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Autres prescriptions :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : \_\_\_\_\_  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal          Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone          Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :           
 Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : 18 03 2024  
 Nom : HOLZINGER Prénom : Marc Qualité : CA

  
 ÉLECTRIFICATION INDUSTRIELLE  
 DE L'EST S.A.S  
 10 Z.A. de la Sandoloch - B.P. 90159  
 670 03 HAGUENAU CEDEX  
 Tél. 03 88 73 58 55 - Fax 03 88 73 45 56

... début de réglementation : 15 03 2024  
 Sens des Points de Repères (PR)  
 Fermeture à la circulation  
 Basculement de circulation :  
 largeur de